

Renault condamné à payer 1 million d'euros aux « retraités volontaires »

FLINS-SUR-SEINE : Première victoire pour les « retraités volontaires » de l'usine Renault. Le tribunal des Prud'hommes a condamné le groupe à verser entre 20 000 et 100 000 euros à ses anciens salariés.

Ils vivent cette décision du tribunal des Prud'hommes de Poissy comme une première victoire. 20 anciens salariés de l'usine Renault de Flins avaient saisi la justice pour dénoncer les conditions du Plan Renault Volontariat (PRV) dont ils avaient profité en 2009. Après des mois d'attente, le constructeur automobile a été condamné en octobre dernier à leur verser des indemnités allant de 20 000 à 100 000 euros. La victoire n'est cependant pas définitivement acquise pour eux puisque Renault a décidé de faire appel du jugement.

Tromperie

Ils ont pour la plupart entre 60 et 62 ans et se trouvent aujourd'hui dans une situation précaire. Quand en 2009, ils ont accepté les conditions d'un départ à la retraite anticipée dans le ca-



Les PRV exhibent leur chèque dans le local CGT à Flins. Le syndicat a activement aidé les anciens salariés dans cette bataille juridique.

dre du PRV, ils étaient loin de s'imaginer la galère dans laquelle ils s'embarquaient. Le plan leur permettait d'être licencié et de percevoir les indemnités de chômage jusqu'à leur allocation de retraite. C'était sans compter la réforme des retraites mise en place quelques mois après par le gouvernement de l'époque. L'âge légal de départ à la retraite

ayant été repoussé, les anciens salariés se sont donc retrouvés sans ressources entre la fin du chômage et le début de leur pension. Une période qui a duré jusqu'à 30 mois pour certains. « Ils ont été trompés par Renault qui ne pouvait pas ignorer ce projet de réforme », affirme la CGT, qui a épaulé et conseillé les « PRV » tout au long de

ce combat juridique. « J'ai fait confiance à Renault et je le regrette », confie Nadine, mère. Cette ancienne employée du service logistique a beau avoir reçu 100 000 euros grâce à la décision des Prud'hommes, elle ne saurait pas complètement la victoire. « Cela ne fait que limiter la casse. Psychologiquement, c'est im-

portant que les erreurs de Renault aient été reconnues par la justice. Mais comme ils font appel, je ne peux pas profiter de cet argent. Je n'ai pas envie d'avoir à rembourser une somme déjà dépensée en cas d'annulation du jugement ». Si Nadine avait pu cotiser jusqu'au bout sans période de carence, elle estime que sa pension serait supérieure de 100 à 200 euros comparé à ce qu'elle touche aujourd'hui.

Appel

Renault, qui n'a pu répondre aux questions du Courrier, a fait appel devant le tribunal de Versailles à titre conservatoire. Si la direction du groupe maintient son appel, les anciens du PRV pourraient attendre jusqu'à deux ans une décision définitive et pouvoir enfin profiter de leurs indemnités.

Kevin Burlot

Règlement à l'amiable à Sandouville

A l'usine de Sandouville (76), ils sont une centaine d'anciens salariés dans le même cas. Avec eux, Renault a mené une négociation à l'amiable. Ils auraient perçu entre 20 000 et 30 000 euros par personne, soit quasiment deux fois moins que leurs collègues de Flins.

